

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'ISÈRE Arrondissement de LA TOUR DU PIN Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15 En exercice : 15 Qui ont délibéré : 11 + 1

Séance du 18 décembre 2023

Date d'affichage

Date de la convocation : 13 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Préfecture

le:

Et publication ou notification

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents: BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — LORIOUX Hélène -FRANCHELLIN Jean-Claude — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s): PELERIN Yves — TORRES Gaëlle

Absent(s): JACQUIER Habiba - PARISSE Thomas

Procuration(s): PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : BERTHELOT Elodie

Délibération n° 2023 082

OBJET: GROTTES - TARIFS 2024 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2023 071 DU 20 NOVEMBRE

Madame Michèle BONNIN, adjointe aux Grottes de la Balme, propose au conseil municipal de modifier la délibération n°2023 071 du 20 novembre 2023 instaurant les tarifs Grottes 2024 en y ajoutant les éléments suivants :

- Les tarifs séniors, précédemment votés pour application aux visiteurs de plus de 70 ans, seront appliqués aux visiteurs dès 65 ans.
- Les tarifs « Groupes structures médico-sociales » comme suit :

Groupe structures médico-sociales	Tarifs
Visite autonome	9.00 € par adulte
	7.00 € par jeune
	6.00 € par enfant
Accompagnants	1 gratuit pour 5 personnes
	9.00 € par accompagnant supplémentaire
Visite guidée	9.00 € par adulte
Accompagnants	7.00 € par jeune
	6.00 € par enfant
	1 gratuit pour 5 personnes
	9.00 € par accompagnant supplémentaire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

ID: 038-213800261-20231218-D2023_082-DE

Après concertation, le Conseil Municipal accepte la modification de la délibération 2023 071 du 20 novembre 2023 relative aux Tarifs Grottes 2024 tel que présenté ci-dessus, et autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches relatives à cette délibération.

Pour: 11+1 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.